

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 4

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 21 juin 2019 se sont réunis dans la salle polyvalente de la mairie du Lauzet-Ubaye sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, MASSE Roger, TRON Jean-Michel et NICOLAS Yves.

EXCUSES : MM. BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean Michel ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à M. BEHETS Jan, FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves et BULTEL Jean Pierre ayant donné pouvoir à MARTIN Jacques.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2019/101

OBJET : SUBVENTION ACCORDEE A L'ASSOCIATION REGARDS TRANSALPINS, CULTURE ET CINEMA.

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités ;

CONSIDERANT que l'association « Regards Transalpins, Culture et Cinéma », installée à Barcelonnette, depuis sa création, a pour but d'organiser des festivals dédiés au cinéma italien et contemporain ;

CONSIDERANT que les manifestations organisées par cette Association ont suscité l'intérêt du public autour de projections de films souvent inédits et ont permis notamment des moments d'échanges et de rencontres entre adultes mais également avec les enfants des écoles de la Vallée.

CONSIDERANT la demande de subvention présentée par ladite Association, pour un montant de 3 000 € ;

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 18 Juin 2019 pour l'octroi d'une aide identique à celle attribuée en 2018 soit **2 000 €** ;

Sur proposition de la Présidente,
Après délibéré,

- **DECIDE** de verser une subvention de **2 000 €** à l'Association « Regards Transalpins, Culture et Cinéma »
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du Budget Principal de la Communauté 2019.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY

Séance du 25 Juin 2019